

ont non seulement été retirées, mais les munitions et autres fournitures aussi; il est impossible de les remplacer tout de suite et cela pourrait être très dangereux en cas d'attaque subite. Il consent toutefois à retirer la motion.

M. MASSON (Terrebonne) dit que le député de Châteauguay s'est opposé catégoriquement au crédit pour l'artillerie qui est nécessaire uniquement à cause du retrait des troupes britanniques; on dirait par conséquent que celui-ci ne croit pas qu'il faille défendre les fortifications. Il (M. Masson) estime que la Chambre a parfaitement le droit d'en parler au gouvernement impérial.

L'hon. M. HOLTON est contre l'artillerie, mais il avait l'intention de proposer un amendement conforme à ses opinions personnelles; la seule raison pour laquelle il s'est abstenu c'est que

le débat sur le budget de la Milice a eu lieu tout à la fin de la session.

La motion est retirée.

* * *

BILL DE SUBSIDES

L'hon. sir FRANCIS HINCKS propose la deuxième lecture du bill n° 101, Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant le 30 juin 1871 et le 30 juin 1872 et à d'autres fins. La motion est adoptée.

La Chambre s'ajourne à 5 h 40 jusqu'à vendredi à 1 heure.